

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision : 2025/11/04
Version: 8.0

page: 1/15
(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Merge® Adjuvant

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: produit chimique

* L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, Étage 2
Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTRAC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Autres moyens d'identification

famille chimique: Pas de données applicables disponibles.
PCP # 24702

2. Identification des dangers

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

Classification du produit

Flam. Liq.	4	Liquides Inflammables
Acute Tox.	3 (Inhalation - brouillard)	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	1	Danger par aspiration

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 2/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Eye Dam./Irrit.	1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Corr./Irrit.	2	Corrosion/irritation cutanée
Carc.	2	Cancérogénicité
STOT SE	3 (Peut provoquer somnolence et vertiges.)	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT SE	3 (Irritant pour le système respiratoire)	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	1	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	2	Danger pour le milieu aquatique - chronique

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H227	Liquide combustible.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Eviter de respirer le brouillard.
P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 3/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P391	Recueillir le produit répandu.
P331	NE PAS faire vomir.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre sèche, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour l'extinction

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
------	---

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

solvant naphta

Numéro CAS: 64742-94-5
Teneur (W/W): >= 30.0 - <= 60.0%
Synonyme: Solvent naphtha, petroleum, heavy arom.

1,2,4-triméthylbenzène

Numéro CAS: 95-63-6
Teneur (W/W): >= 1.0 - <= 5.0%
Synonyme: 1,2,4-Trimethylbenzene

| Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono-C10-16-alkyl ethers, phosphates

Numéro CAS: 68649-29-6
Teneur (W/W): >= 3.0 - <= 10.0%
Synonyme: Pas de données disponibles.

naphthalène

Numéro CAS: 91-20-3
Teneur (W/W): >= 1.0 - <= 7.0%
Synonyme: Naphthalin

acide phosphorique

Numéro CAS: 7664-38-2
Teneur (W/W): >= 0.5 - <= 5.0%
Synonyme: Orthophosphoric acid

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 4/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

| Neodecanoic acid, potassium salt

| Numéro CAS: 26761-42-2

Teneur (W/W): >= 0.1 - <= 1.5%

Synonyme: Pas de données disponibles.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Lorsque en contact avec la peau:

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

Lorsque en contact avec les yeux:

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Lorsque avalé:

Secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne pas donner de solide ni de liquide. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Pas de données applicables disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitements: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 5/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national.

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 6/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.

Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination.

Protéger des températures inférieures à : 5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

naphthalène	ACGIH, US: VME 10 ppm ; ACGIH, US: Effet sur la peau ; Danger d'absorption cutanée OSHA Z1: CTR 10 ppm 50 mg/m ³ ;
1,2,4-triméthylbenzène	ACGIH, US: VME 10 ppm ;
acide phosphorique	ACGIH, US: VME 1 mg/m ³ ; ACGIH, US: VLE 3 mg/m ³ ; OSHA Z1: CTR 1 mg/m ³ ;
solvant naphta	ACGIH, US: VME 200 mg/m ³ Non aérosol (Vapeur d'hydrocarbure total); Application limitée aux conditions pour lesquelles l'exposition aux aérosols est négligeable. ACGIH, US: Effet sur la peau Non aérosol (Vapeur d'hydrocarbure total); Danger d'absorption cutanée

Conception d'installations techniques:

Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs. Pour les situations où les concentrations dans l'air peuvent dépasser le niveau

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 7/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

pour lequel un appareil respiratoire filtrant est efficace ou où les niveaux sont inconnus ou mettent la vie en danger, utiliser un masque facial autonome à oxygène sous pression ou un masque facial respiratoire à adduction d'air avec échappement.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter un masque protecteur ou des lunettes de protection (contre les agents chimiques) bien ajustées s'il y a risque d'éclaboussures.

Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Les équipements de protection individuelle devraient être décontaminés avant réutilisation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Retirer les vêtements souillés. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Etat physique:	liquide
Odeur:	faiblement aromatique
Seuil olfactif:	Non déterminé car toxique par inhalation.
Couleur:	spécifique du produit
Valeur du pH:	non applicable, non soluble
température de fusion:	env. -20 °C
Point d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 178 - 209 °C
Point de sublimation:	Données se rapportant au solvant Pas de données applicables disponibles.
Point d'éclair:	65.5 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 8/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Auto-inflammation:	env. 449 - 510 °C Données se rapportant au solvant
Pression de vapeur:	env. 1 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 0.93 g/cm3 (20 °C) Pas de données disponibles. non applicable
Densité relative:	non applicable
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone
Décomposition thermique:	Le produit est stable à la température ambiante. Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées.
Viscosité dynamique:	12 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique:	Pas de données disponibles.
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Solubilité (quantitative):	Pas de données disponibles.
Solubilité (qualitative):	Pas de données disponibles.
Poids moléculaire:	Pas de données disponibles.
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Autres informations:	Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés oxydantes:
non comburant

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le stockage prolongé. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter toute contamination. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter les températures extrêmes.

Matières incompatibles

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 9/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Produits de décomposition thermique possibles:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

Le produit est stable à la température ambiante. Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées.

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Légèrement toxique après une seule ingestion. (US) Légèrement toxique après une inhalation de courte durée. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée.

Par voie orale

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,200 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Inhalation

Type de valeur: CL50

espèce: rat

Valeur: 0.86 mg/l

durée d'exposition: 4 h

Test réalisé avec un aérosol.

Par voie cutanée

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Evaluation des autres effets aigus

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires Effets narcotiques possibles (somnolences ou vertiges).

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 10/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Irritant pour les yeux et la peau.

Peau

espèce: lapin

Résultat: Irritant.

Oeil

espèce: lapin

Résultat: dommage irréversible

Sensibilisation

Evaluation de l'effet sensibilisant: Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Test de sensibilisation de la peau

espèce: cobaye

Résultat: non sensibilisant

Danger par Aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration). Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : acide phosphorique

Evaluation de la toxicité après administration répétée: La substance peut provoquer une modification de la formule sanguine en cas d'exposition répétée chez l'animal.

Données relatives à : naphthalène

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'halation répétée. Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Solvent naphtha

Evaluation du caractère mutagène: Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur bactéries ou sur cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

Données relatives à : naphthalène

Evaluation du caractère mutagène: La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 11/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : solvant naphta

Evaluation du caractère cancérogène: L'exposition à long terme à des concentrations très irritantes a entraîné des tumeurs cutanées chez les animaux. Un effet cancérogène chez l'humain peut être exclu après un bref contact cutané. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : naphthalène

Evaluation du caractère cancérogène: Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérogène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérogènes (substances avec un potentiel cancérogène avéré). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Tératogénicité

Evaluation du caractère tératogène: Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité vis-à-vis des poissons

*Données relatives à : alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés
CL50 0.1 - 1 mg/l, *Oncorhynchus mykiss**

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 12/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Données relatives à : solvant naphta

LL50 (96 h) 2 - 5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, semi-statique)

Le produit est très volatil. Le test a été effectué dans un système de test clos. Valeurs nominales (confirmées par contrôle analytique de concentration) Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat.

Invertébrés aquatiques

Données relatives à : alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

CE50 (48 h) 0.1 - 1 mg/l

Données relatives à : solvant naphta

EL50 (48 h) 3 - 10 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit est très volatil. Le test a été effectué dans un système de test clos. Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat.

Plantes aquatique(s)

Données relatives à : alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

CE50 (72 h) 0.1 - 1 mg/l

Données relatives à : solvant naphta

EL50 (72 h) 1 - 3 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat.

NOEC (72 h) 1 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat.

Effets chroniques sur poissons

Données relatives à : solvant naphta

NOEC (28 j) 0.098 mg/l, Oncorhynchus mykiss (autre(s))

Effets chroniques sur invertébrés aquat.

Données relatives à : solvant naphta

NOEC (21 j) 0.48 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

Seule une concentration limite a été testée (LIMIT-Test). Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat.

Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 13/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : solvant naphta

Le produit contient des composants présentant un potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1,2,4-triméthylbenzène

*La substance s'évapore rapidement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.*

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

Elimination des emballages:

Rincer le conteneur ou le revêtement selon les besoins pour l'élimination. Ajouter des résidus de rinçage pour vaporiser le réservoir. Recommander l'écrasement, le perçage ou d'autres moyens pour empêcher toute utilisation non autorisée des conteneurs utilisés. Respecter les préconisations complémentaires figurant sur l'étiquette du produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3082

Étiquette de danger: 9, EHSM

Polluant marin: OUI

Sea transport

IMDG

Hazard class: 9

Packing group: III

ID number: UN 3082

Hazard label: 9, EHSM

Marine pollutant: YES

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 14/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Dénomination technique d'expédition:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient SOLVANT NAPHTA, ALCOOLS ,
ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)

Proper shipping name:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
SOLVENT NAPHTHA, ALCOHOLS,
ETHOXYLATED, PROPOXYLATED)

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3082

Étiquette de danger: 9, EHSM

Dénomination technique d'expédition:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient SOLVANT NAPHTA, ALCOOLS ,
ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class: 9

Packing group: III

ID number: UN 3082

Hazard label: 9, EHSM

Proper shipping name:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
SOLVENT NAPHTHA, ALCOHOLS,
ETHOXYLATED, PROPOXYLATED)

Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette inférieure à 450 L/450 kg en vertu des dispositions du TMD : Disposition spéciale 99(2). Exempté de la réglementation en cas de transport par route ou par rail conformément aux dispositions du TMD 1.45.1. Cette exemption prévoit qu'aucun document d'expédition de marchandises dangereuses ou signal de sécurité n'est requis pour ce produit lorsqu'il est transporté par voie terrestre ou par rail.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

Exigences de la loi sur les produits antiparasitaires en matière d'étiquetage

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les renseignements sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



Crâne et os
croisés dans un
losange

Fiche de données de sécurité

Merge® Adjuvant

Date de révision: 2025/11/04

Version: 8.0

page: 15/15

(30692819/SDS_CPA_CA/FR)

Irritant pour la peau
CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.
NOCIF SI AVALÉ.
Nocif si absorbé par la peau.
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, qui sont indiquées sur l'étiquette.

16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations

FDS rédigée le: 2025/11/04

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

Merge® Adjuvant est une marque déposée de BASF Canada ou BASF SE

Date / mise à jour le: 2025/11/04

Date / Version précédente: 2022/07/29

Version: 8.0

Version précédente: 7.0

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ